



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/de/list.jsp zu finden.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.



TG/181/3

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

**PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DES CARACTÈRES DISTINCTIFS, DE L'HOMOGENÉITÉ
ET DE LA STABILITÉ**

AMARYLLIS

(Hippeastrum Herb.)

**GENÈVE
2001**

Des exemplaires de ce document peuvent être obtenus sur demande au prix de 10 francs suisses l'exemplaire, y compris les frais de port par voie de surface, en s'adressant au Bureau de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, boîte postale 18, 1211 Genève 20, Suisse.

Ce document peut être reproduit, traduit et publié, en tout ou en partie, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse de l'UPOV pour autant que la source soit mentionnée.

* * * * *



TG/181/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 2001-04-04

**INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS**

**UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES**

**INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN**

**UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES**

**PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DES CARACTÈRES DISTINCTIFS, DE L'HOMOGENÉITÉ
ET DE LA STABILITÉ**

AMARYLLIS

(Hippeastrum Herb.)

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs	3
II. Matériel requis	3
III. Conduite de l'examen	3
IV. Méthodes et observations.....	4
V. Groupement des variétés	4
VI. Caractères et symboles	5
VII. Tableau des caractères	6
VIII. Explications du tableau des caractères	11
IX. Littérature	12
X. Questionnaire technique	13

I. Objet de ces principes directeurs

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Hippeastrum* Herb. de la famille des amaryllidacées.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de semences nécessaires pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale de semences à fournir par le demandeur est de :

20 bulbes de calibre suffisant pour la floraison.

2. Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tous parasites ou maladies importants. Il doit, de préférence, ne pas être obtenu par multiplication in vitro.

3. Le matériel végétal doit avoir été conservé à une température minimale comprise entre 13 et 15°C pendant au moins 6 à 8 semaines; par ailleurs, il ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. L'examen doit en règle générale être conduit sur un cycle de végétation. Si la distinction et/ou l'homogénéité ne peuvent être établies de manière concluante sur un seul cycle de végétation, l'examen doit être poursuivi sur un deuxième cycle.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions normales de culture.

Température :	Température du bulbe comprise entre 20 et 22°C (chauffage du sol à 20-22°C)
Époque de plantation :	De décembre à janvier (hémisphère nord)
Substrat :	Pleine terre
Écart de plantation :	30 bulbes par m ²
Engrais :	E.C. 1.5-2, solution standard
Irrigation :	5 à 6 mm chaque jour, de préférence au goutte-à-goutte

La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin du cycle de végétation. Chaque essai doit porter sur un total d'au moins 20 plantes. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Toutes les observations doivent porter sur 20 plantes. Toutes les observations comportant des mensurations ou dénombrements doivent porter sur 10 plantes ou parties de 10 plantes.

2. Pour l'évaluation de l'homogénéité, une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation de 95% doivent être appliquées. Pour un échantillon de 20 plantes, le nombre maximal de plantes hors-type toléré sera de 1.

3. Toutes les observations doivent être effectuées sur des plantes ayant des fleurs complètement ouvertes.

4. Sauf indication contraire, toutes les observations relatives à la fleur doivent être effectuées peu après la déhiscence des anthères.

5. Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.

2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Fleur : type (caractère 7)
- b) Fleur : largeur maximale du périanthe (caractère 13)

c) Fleur : couleur principale de la face interne (caractère 17) avec les groupes suivants :

- Gr. 1 : blanc
- Gr. 2 : jaune
- Gr. 3 : saumon
- Gr. 4 : rose clair
- Gr. 5 : rose
- Gr. 6 : rouge
- Gr. 7 : rouge foncé

VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères, avec leurs différents niveaux d'expression.
2. En regard des différents niveaux d'expression des caractères figurent des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.
3. Légende :
 - (*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.
 - (+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VII. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. Leaf: width (*)	Feuille: largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura		
narrow	étroite	schmal	estrecha	Pink Floyd	3
medium	moyenne	mittel	media	Orange Love	5
broad	large	breit	ancha	Nellie	7
2. Leaf: anthocyanin coloration	Feuille: pigmentation anthocyanique	Blatt: Anthocyanfärbung	Hoja: coloración antociánica		
absent	absente	fehlend	ausente	Pink Floyd	1
present	présente	vorhanden	presente	Renée	9
3. Peduncle: length (*)	Péduncule: longueur	Blütenstandstiel: Länge	Pedúnculo: longitud		
short	court	kurz	corto	Orange Love	3
medium	moyen	mittel	medio	Kokarde	5
long	long	lang	largo	Geest Flame	7
4. Peduncle: (*) maximum width at middle third	Péduncule: largeur maximale au tiers moyen	Blütenstandstiel: größte Breite im mittleren Drittel	Pedúnculo: anchura máxima en el tercio central		
narrow	étroit	schmal	estrecho	Pink Floyd	3
medium	moyen	mittel	medio	Orange Love	5
broad	large	breit	ancho	Orion	7
5. Peduncle: anthocyanin coloration at base	Péduncule: pigmentation anthocyanique à la base	Blütenstandstiel: Anthocyanfärbung an der Basis	Pedúnculo: coloración antociánica en la base		
absent	absente	fehlend	ausente	Pink Floyd	1
present	présente	vorhanden	presente	Moneymaker	9
6. Inflorescence: (*) number of flowers	Inflorescence: nombre de fleurs	Blütenstand: Anzahl Blüten	Inflorescencia: número de flores		
few	petit	gering	bajo	Lemon Lime	3
medium	moyen	mittel	medio	Masai	5
many	grand	groß	alto		7

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
7. Flower: type (*)	Fleur: type	Blüte: Typ	Flor: tipo		
single	simple	einfach	sencilla	Orion	1
double	double	gefüllt	doble	White Peacock	2
8. Flower: shape of petaloid staminodes (+) (double flowers only)	Fleur: forme des staminodes pétaloïdes (fleurs doubles uniquement)	Blüte: Form der Nebenkronen-staminodien (nur gefüllte Blüten)	Flor: forma de los estaminodios petaloïdes (flores dobles únicamente)		
regular	régulière	regelmäßig	regular		1
irregular	irrégulière	unregelmäßig	irregular		2
9. Flower: length of pedicel (*)	Fleur: longueur du pédicelle	Blüte: Länge des Blütenstiels	Flor: longitud del pedicelo		
short	court	kurz	corta	Orange Love	3
medium	moyen	mittel	media	Orion	5
long	long	lang	larga	Pink Floyd	7
10. Flower: anthocyanin coloration of pedicel	Fleur: pigmentation anthocyanique du pédicelle	Blüte: Anthocyanfärbung des Blütenstiels	Flor: coloración antocianica del pedicelo		
absent	absente	fehlend	ausente	Mr. John, Pink Floyd	1
present	présente	vorhanden	presente	Red Lion	9
11. Flower: shape in front view (*)	Fleur: forme en vue de face	Blüte: Form in Vorderansicht	Flor: forma en vista frontal		
round	arrondie	rund	redonda	Orion	1
triangular	triangulaire	dreieckig	triangular	Loes van Velden	2
star shaped	étoilée	sternförmig	estrellada	Pink Floyd	3
12. Flower: maximum length of perianth (*)	Fleur: longueur maximale du périanthe	Blüte: größte Länge der Blütenhülle	Flor: longitud máxima del perianto		
short	court	kurz	corto	Yellow Pioneer	3
medium	moyen	mittel	medio	Orion	5
long	long	lang	largo	Loes van Velden	7

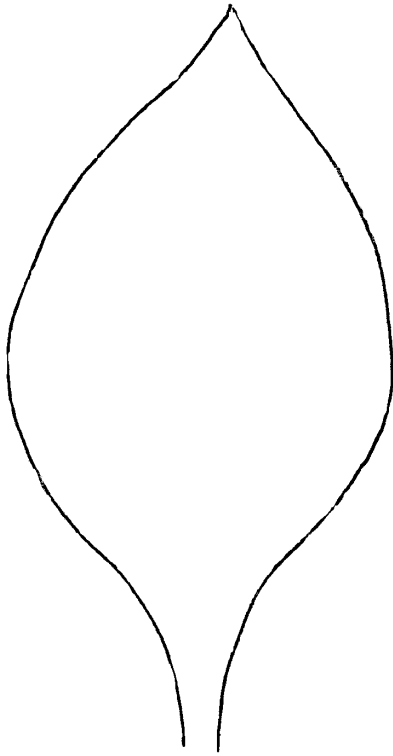
English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
13. Flower: maximum (*) width of perianth	Fleur: largeur maximale du périanthe	Blüte: größte Breite der Blütenhülle	Flor: anchura máxima del perianto		
narrow	étroit	schmal	estrecha	Pink Floyd	3
medium	moyen	mittel	media	Masai	5
broad	large	breit	ancha	Maria Theresa	7
14. Flower: overlapping (*) of tepals	Fleur: chevauchement des tépales	Blüte: Überlappung der Perigonblätter	Flor: solapado de los tépalos		
weak	faible	gering	débil	Yellow Pioneer	3
medium	moyen	mittel	medio	Loes van Velden	5
strong	fort	stark	fuerte	Red Lion	7
15. Flower: shape of (*) outer tepal	Fleur: forme du tépale externe	Blüte: Form des äußeren Perigonblatts	Flor: forma del tépalo exterior		
narrow elliptic	elliptique étroite	schmal elliptisch	elíptica estrecha	Spotty	1
elliptic	elliptique	elliptisch	elíptica	Yellow Pioneer	2
broad elliptic	elliptique large	breit elliptisch	elíptica ancha	Masai	3
narrow ovate	ovale étroite	schmal eiförmig	oval estrecha		4
ovate	ovale	eiförmig	oval	Loes van Velden	5
broad ovate	ovale large	breit eiförmig	oval ancha	Orion	6
narrow obovate	obovale étroite	schmal verkehrt eiförmig	oboval estrecha	Pink Floyd	7
obovate	obovale	verkehrt eiförmig	oboval		8
broad obovate	obovale large	breit verkehrt eiförmig	oboval ancha		9
16. Flower: incisions of inner tepal	Fleur: incisions du tépale interne	Blüte: Einschnitte des inneren Perigonblatts	Flor: incisiones del tépalo interior		
absent	absentes	fehlend	ausentes	Pink Floyd	1
present	présentes	vorhanden	presentes	Maria Theresa	9

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
17. Flower: main color (*) of inner side	Fleur: couleur principale de la face interne	Blüte: Hauptfarbe der Innenseite	Flor: color principal del lado interior		
RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Tabla de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
18. Flower: color (*) pattern	Fleur: répartition de la couleur	Blüte: Farbverteilung	Flor: distribución del color		
one colored	unicolore	einfarbig	monocolor	Red Lion	1
veined	veinée	geadert	veteada	Ludwig's Dazzler	2
flamed	flammé	geflammt	flameada	Masai	3
picotee	picotée	gezackt	moteada	Picotee	4
striped-speckled	en bandes tachetées	gestreift-gefleckt	rayada y manchada	Spotty	5
star like striped	en bande étoilée	sternförmig gestreift	en banda estrellada	Orion	6
19. Tepal: degree of wrinkling	Tépale: degré de rides	Perigonblatt: Grad der Schrumpfung	Tépalo: grado de arrugado		
weak	faible	gering	débil	Masai	3
medium	moyen	mittel	medio	Mont Blanc	5
strong	fort	stark	fuerte		7
20. Stamens: color	Étamines: couleur	Staubfäden: Farbe	Estambres: color		
RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
21. Anthers: color (just before dehiscence)	Anthères: couleur (juste avant la déhiscence)	Staubbeutel: Farbe (kurz vor Pollenstäuben)	Anteras: color (inmediatamente antes de la dehiscencia)		
greenish	grisâtres	gräulich	grisáceo		1
yellowish	jaunâtres	gelblich	amarillento		2
reddish	rougeâtres	rötlich	rojizo		3
pinkish	rosâtres	blaß rosa	rosáceo		4
purplish	pourpres	blaß purpur	purpúreo		5

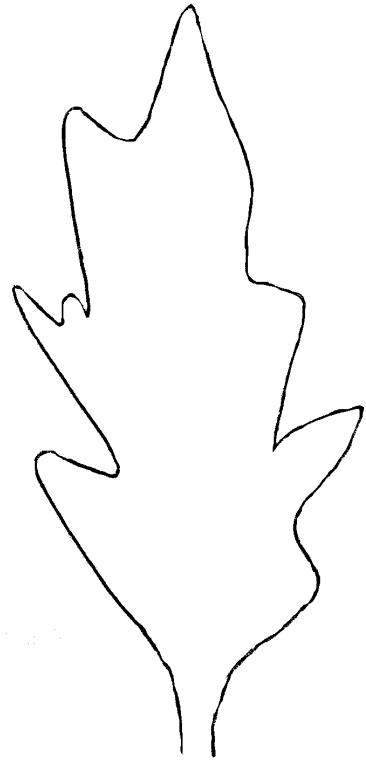
English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
22. Pistil: color	Pistil: couleur	Stempel: Farbe	Pistilo: color		
RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Tabla de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
23. Stigma: size	Stigmate: taille	Narbe: Größe	Estigma: tamaño		
small	petit	klein	pequeño		3
medium	moyen	mittel	mediano		5
large	grand	groß	grande		7

VIII. Explications du tableau des caractères

Add. 8 : Fleur : forme des staminodes pétaloïdes (fleurs doubles seulement)



1
régulière



2
irrégulière

IX. Littérature

ALFABETISCHE LIJST van de in Nederland in cultuur zijnde AMARYLLIS (*Hippeastrum*) CULTIVARS (Alphabetic list of Amaryllis varieties grown in the Netherlands), Koninklijke Algemeene Vereeniging voor Bloembollencultuur, Hillegom, 1980, NL.

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux administrations)
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</p>	
1. Espèce	<p><i>Hippeastrum</i> Herb. AMARYLLIS</p>
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obtenteur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Origine

a) Plante de semis (préciser les variétés parentes)

..... []

b) Mutation (préciser les variétés parentes)

..... []

c) Découverte (préciser le lieu et la date)

..... []

d) Autre (préciser)

..... []

4.2 Méthode de multiplication

– par incisions []

– multiplication *in vitro* []

- autre méthode (préciser laquelle) []

4.3 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).

Caractères	Exemples	Notes
5.1 Fleur : type (7)		
simple	Orion	1[]
double	White Peacock	2[]
5.2 Fleur : largeur maximale du périanthe (13)		
étroit	Pink Floyd	3[]
moyen	Masai	5[]
large	Maria Theresa	7[]
5.3i Fleur : couleur principale de la face interne (17)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.3ii Fleur : couleur principale de la face interne (17)		
blanc	Ludwig Dazzler	1[]
jaune	Lemon Lime	2[]
saumon	Rilona	3[]
rose clair	Apple Blossom	4[]
rose	Pink Perfection	5[]
rouge	Red Lion	6[]
rouge foncé	Midnight	7[]

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine ⁰⁾ diffère	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
------------------------------------	---	---	---

⁰⁾ Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la distinction de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.3 Autres conditions

Une photographie représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.

8. Autorisation de dissémination

- a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui Non

- b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui Non

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

[Fin du document]